

IP Alsace

strasbourg • mulhouse

*Ce qu'il FO retenir
des instances de proximité*



Compte rendu FO du 12 mars 2026

1. JT non diffusé et incidents antenne

L'incident a été décrit comme grave et inédit. Le technicien vidéo n'a pas décroché l'antenne, le retour TNT n'a pas été vérifié, et une confusion est survenue entre l'antenne Île de France (lorsqu'il n'y pas de décrochage) et l'antenne de Strasbourg. Une journaliste avait pourtant alerté, mais en vain. Une succession d'erreurs et de manque de concentration sont à l'origine de cet incident. L'encadrement mène actuellement des analyses d'exploitation ; des rappels, des courriers, des convocations ou sanctions pourraient être envisagés selon les responsabilités établies. Le week-end suivant a aussi été marqué par plusieurs incidents supplémentaires, dont la diffusion d'une bobine "Rund Um" non titrée.

→ **Ces événements ont ravivé des tensions internes et la rédaction a été fortement secouée. Les organisations syndicales craignent une fracture entre la régie et la rédaction. La souffrance au travail a été évoquée : stress, perte de sens, sentiment de pression. La nécessité d'un apaisement et d'un dialogue renforcé a été soulignée.**

2. Point sur l'expérimentation module web

Une large partie de la réunion a porté sur l'expérimentation vidéo. De nombreuses confusions ont été relevées concernant le périmètre, les dates et les contenus intégrés, certains modules ayant été comptabilisés à tort. Les représentants demandent un marquage clair des productions "dans" ou "hors" expérimentation.

D'autre part, les noms des candidats pour l'expérimentation n'ont pas été transmis : On nous répond que c'est une nouvelle directive de Paris ! **Comment faire un retour et donner un avis sur une expérimentation si on n'a pas tous les éléments ???**

Les documents fournis sont jugés confus, avec des tableaux mal renseignés. Les représentants demandent des tableaux homogènes, un registre centralisé des modules (dates, auteurs, liens) et un tableau de bord global permettant un suivi clair. Les capacités de formation, l'accès aux licences et la dépendance au central constituent des freins. Les participants expriment un malaise face à des formations trop rapides et à des objectifs pédagogiques flous.

Le principe du volontariat n'a pas été respecté : des personnes non volontaires ou non formées ont été sollicitées.

→ **Une liste nominative par métier, précisant le statut de chacun (volontaire, formé, sélectionné), est demandée. La direction reconnaît la nécessité d'un cadre plus rigoureux et plus clair et s'engage à des améliorations. Elle s'engage à ce qu'à partir de fin mars seuls les volontaires formés soient mobilisés, et à rendre l'expérimentation visible dans les plannings.**

3. Point audience linéaires et non linéaires

La direction a présenté les audiences :

Sur le JT du soir, l'Alsace fait toujours les meilleurs scores ! Les audiences sont plutôt stables +0,1%

Sur le 12/13, on se situe en 3ème position, derrière TF1 et FR2. On note une perte d'audience depuis 2023 avec la progression de 2 chaînes concurrentes qui proposent des jeux et la progression des chaînes infos (C News)

"*Dimanche en politique*" en Alsace reste faible en volume mais au-dessus de la moyenne nationale. Les débats électoraux ont été bien suivis. Le débat de Mulhouse a moins bien marché que celui de Strasbourg et Colmar.

"*Ici matin Alsace*" de 6H30 à 9H affiche un très bon niveau d'audience, c'est la plus grosse audience du réseau régional. Le prestataire Eden, chargé des matinales, ne sera pas renouvelé en juin, ce qui crée des tensions et des incertitudes sur les métiers des éditeurs visuels.

"*Rund Um*" réalise des bons scores : 15% de PDA

Les événements sportifs et culturels doivent être recentrés sur les formats performants, avec de bons résultats numériques sur France.tv et YouTube.

"*Alsace Express*" bénéficie de retours positifs depuis qu'il est aussi en français depuis peu. A noter que la version initiale alsacienne est à 2,7 % PDA).

Les documentaires affichent environ 10 % de PDA, avec une bonne performance des sujets liés à la ruralité. La stratégie de publication sur YouTube (en plus du linéaire) fonctionne bien sur les 25-44 ans, avec une monétisation d'environ 2 000 € par mois. Cette publication sur YOUTUBE permet de constater que l'on touche d'autres publics que sur le linéaire.

"*Enquête de Région*" progresse à 3,7 % de PDA malgré un bug de diffusion le 4 mars. (Suite à une erreur du national, le programme n'a pas été diffusé)

Le magazine déco "*Cosy*" est faible en audience régionale mais performant en national et sur France.tv.

Le numérique montre une forte progression en 2025 (+40 % de visites), malgré une baisse ponctuelle en fin d'année liée à des facteurs techniques liés au référencement Google. TikTok est leader dans le Grand Est, Facebook reste solide, Instagram est moins performant.

→ **Les équipes doivent anticiper l'arrivée de Google AI Overviews et la bascule de francebleu.fr vers ici.fr.**

4. Crédits d'heures RP

La direction s'appuie sur le Code du travail (art. R2315 3) et sur les questions/réponses du ministère du Travail pour affirmer que, pour les salarié(e)s en forfait jours, les heures de délégation doivent être posées en demi journée (4h) ou en journée complète (8h).

Pour les salarié(e)s avec une organisation du temps de travail en heure, le décompte reste au réel, selon la planification individuelle :

- 39h/5 jours → 7h45 par jour
- 35h/4 jours → 8h45 par jour

Les élues ont contesté l'interprétation restrictive appliquée aux forfaits jours. Face aux contestations, la direction a indiqué que l'application des nouvelles règles est suspendue. Une réunion est prévue le 16 mars, pour réunir les organisations syndicales de France Télévisions et la direction nationale.

→ **Les organisations syndicales restent mobilisées et attendent les conclusions de la réunion du 16 mars pour défendre un dispositif respectueux des droits syndicaux.**

5. Frais de mission

La direction a confirmé que des dérogations restaient possibles, mais uniquement au cas par cas, et qu'un contrôle renforcé serait désormais exercé par la direction comptable. Elle a insisté sur la nécessité d'anticiper les réservations (hôtels, trains) afin de limiter les surcoûts, et de privilégier les formations sur site lorsque le nombre de participants le permet.

6. Mise à jour DUER (Document unique d'évaluation des risques professionnel)

Cette nouvelle version du DUERP a été fortement contestée. Le document, jugé trop générique (modèle Acciline) et inadapté présente de nombreuses lacunes : absence d'unités de travail, de cotation des risques, de pilotes, d'échéances, et un centrage excessif sur les risques psychosociaux au détriment des risques physiques. (Ex : reportage seul en manifestation).

Il a été rappelé que la prévention doit être continue dès le lancement, et qu'un DUERP local structuré est indispensable avant d'alimenter le PAPRIACT.

→ **Les organisations syndicales rejettent unanimement ce document qui ne constitue en aucun cas une base de travail ! Les élus refusent de se substituer à la direction en effectuant son travail. Elle est seule responsable du DUER.**

7. Point Emploi

Le détachement du rédacteur en chef de Strasbourg est toujours en cours. Une publication du poste de rédacteur en chef adjoint à Mulhouse a eu lieu (départ à la retraite) : 2 personnes extérieures ont postulé. Un tuilage sera prévu si recrutement.

8. Désignation référent handicap

Un référent handicap a été désigné au sein des instances de proximité.

9. Eclairage sur le JT et les émissions au studio JT

La console lumière a été remplacée et l'application Kiosc utilisée par l'électro. Cette application est aussi installée sur les postes OPV. C'est l'éclairagiste qui met en place la lumière, et c'est l'OPV qui allume le décor via des préréglages définis et enregistrés par l'éclairagiste.

Les OPV ont exprimé de fortes réserves : la lumière ne relève pas de leur cœur de métier, ils craignent un cumul de tâches (cadre + lumière) et une responsabilité accrue en cas d'erreur. Ils dénoncent également un déploiement mal accompagné, avec peu d'informations.

La direction précise que la configuration technique est en place, mais que le processus n'est pas encore finalisé ; un nouveau point sera nécessaire une fois la procédure stabilisée

→ **Les élus ont soulevé un problème de méthodologie et de communication. Il demande une clarification des tâches avec la fiche de poste, le nombre d'actions demandées, et les responsabilités.**



Rectification de la direction concernant les PV de stationnement

Concernant les PV de stationnement, la direction a fait une rectification : Ils sont à la charge du salarié ET dans certains cas très exceptionnels qui ne relèvent pas de la responsabilité du salarié, la direction peut accorder une dérogation et rembourser le PV par note de frais.



Prochaine réunion le 8 avril
Ne tardez pas à poser vos questions



Roya MORADPOUR

06.16.27.79.30

& Nadia BLOT

06.17.03.11.04

& Béatrice MULLER

Votre déléguée syndicale FO